

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 SEPTEMBRE 2024 A 18H30

La séance est présidée par Thomas GUILLET, maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick GONDRAND a été élu secrétaire.

Conseillers présents : Alexandre GAYET, Thomas GUILLET, Cédric LOCATELLI, Jean-Pierre MARTY, Mathilde NIERE, Patrick GONDRAND, Françoise EYMARD.

Conseillers excusés : Jean-Michel RENARD.

Conseillers absents : Sylvain VALLÉE, Amandine POURRAT.

Le quorum est atteint, à raison de 7 personnes présentes sur 10. La séance est ouverte à 18h37.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations.
2. Délibération concernant les tarifs 2024-2025 pour le ski nordique
3. Délibération concernant les tarifs 2024-2025 pour le ski roue
4. Délibération concernant le déneigement 2024-2025 du Clos de la Balme
5. Délibération Modificative du budget n°3
6. Souscription à une assurance dommages ouvrage pour Cœur de Village
7. Attribution en gré à gré du marché des menuiseries extérieures - Diats

Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations.

Décision n° 2024-09 : signature du devis pour la mise en place d'un module sanitaire au Clos de la Balme

Délibérations de la séance

DELCOM 7524 tarifs 2024-2025 pour le ski nordique

Le conseil municipal, en charge de la gestion du site nordique, fixe les tarifs de la redevance pour l'accès aux pistes de ski de fond pour la saison 2024-2025.

Les tarifs proposés figurent dans le tableau ci-dessous :

Grille tarifaire Nordic Vercors 2024-2025

Titres	Dénomination Commerciale	Ventes Flash : du 10 au 14/10	Préventes : du 15/10 au 17/11	Plein tarif 2024-2025
Pass Vercors 4 saisons	Nordic Vercors 4 Saisons			
Adulte (de 1955 à 2004)	Nordic Vercors 4 Saisons Adulte	137 €	156 €	205 €
Jeune (de 2005 à 2019) & Etudiant (sur présentation d'un justificatif)	Nordic Vercors 4 Saisons Jeune et Etudiant	67 €	76 €	99 €
Sénior (de 1954 et avant)	Nordic Vercors 4 Saisons Senior	97 €	111 €	146 €
Couloir de Tir 4 Saisons (Vendus à Correncon)	Couloir Tir Vercors 4 Saisons	40 €	40 €	40 €
Pass Vercors Hiver				
Adulte (de 1955 à 2004)	Nordic Vercors Hiver Adulte	105 €	120 €	158 €
Jeune (de 2005 à 2019) & Etudiant (sur présentation d'un justificatif)	Nordic Vercors Hiver Jeune et Etudiant	37 €	42 €	55 €
Sénior (de 1954 et avant)	Nordic Vercors Hiver Sénior	60 €	68 €	85 €
Handicap (sur présentation d'un justificatif)	Nordic Vercors Hiver Handicap	0 €	0 €	0 €
Forfait séjour 2 jours				
Adulte (de 1955 à 2004)	Nordic Vercors 2 Jours Adulte			26 €
Jeune (de 2005 à 2019) & Etudiant (sur présentation d'un justificatif)	Nordic Vercors 2 Jours Jeune et Etudiant			12 €
Sénior (de 1954 et avant)	Nordic Vercors 2 Jours Senior			20 €
Forfait séjour 3 jours				
Adulte (de 1955 à 2004)	Nordic Vercors 3 Jours Adulte			35 €
Jeune (de 2005 à 2019) & Etudiant (sur présentation d'un justificatif)	Nordic Vercors 3 Jours Jeune et Etudiant			18 €
Sénior (de 1954 et avant)	Nordic Vercors 3 Jours Senior			27 €
Forfait séjour 4 jours				
Adulte (de 1955 à 2004)	Nordic Vercors 4 Jours Adulte			46 €
Jeune (de 2005 à 2019) & Etudiant (sur présentation d'un justificatif)	Nordic Vercors 4 Jours Jeune et Etudiant			23 €
Sénior (de 1954 et avant)	Nordic Vercors 4 Jours Senior			35 €
Forfait séjour 5 jours				
Adulte (de 1955 à 2004)	Nordic Vercors 5 Jours Adulte			56 €
Jeune (de 2005 à 2019) & Etudiant (sur présentation d'un justificatif)	Nordic Vercors 5 Jours Jeune et Etudiant			28 €
Sénior (de 1954 et avant)	Nordic Vercors 5 Jours Senior			44 €
Forfait séjour 6 jours				
Adulte (de 1955 à 2004)	Nordic Vercors 6 Jours Adulte			65 €
Jeune (de 2005 à 2019) & Etudiant (sur présentation d'un justificatif)	Nordic Vercors 6 Jours Jeune et Etudiant			32 €
Sénior (de 1954 et avant)	Nordic Vercors 6 Jours Senior			53 €
Forfait séjour 7 jours				
Adulte (de 1955 à 2004)	Nordic Vercors 7 Jours Adulte			74 €
Jeune (de 2005 à 2019) & Etudiant (sur présentation d'un justificatif)	Nordic Vercors 7 Jours Jeune et Etudiant			34 €
Sénior (de 1954 et avant)	Nordic Vercors 7 Jours Senior			60 €
Accès Piste				
Adulte (de 1955 à 2004)	Nordic Vercors Journée		13€ & 10€ (Lans)	
Jeune (de 2005 à 2019) & Etudiant (sur présentation d'un justificatif)	Nordic Vercors Journée Jeune et Etudiant			6 €
Sénior (de 1954 et avant)	Nordic Vercors Journée Tarif Réduit			10 €
Moniteur	Nordic Vercors Journée Tarif Réduit			10 €
Groupe 10+ (CE...)	Nordic Vercors Journée Tarif Réduit			10 €
Groupe 10 + Jeune & Etudiant	Nordic Vercors Journée Groupe Jeune et Etudiant			5 €
Pack Tribu (4 personnes, max 2 Adultes)	Pack Tribu Nordic Vercors			32 €
Pak Tribu Enfant Supplémentaire	Enfant sup Pack Tribu Nordic Vercors			5 €
Autres				
Scolaire (1 accompagnant pour 10 élèves gratuit)	Nordic Vercors Scolaire			4 €
Accompagnants scolaires supplémentaires	Nordic Vercors Accompagnant Scolaire			10 €
Couloir de tir	Nordic Vercors Couloir de Tir			5 €
Forfait sur Piste	Nordic Vercors Forfait sur Piste			40 €
Support Vercors	Support Nordic Vercors			3 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

APPROUVE la tarification des redevances ski de fond pour l'année 2024-2025 comme annoncés dans le tableau et joint en annexe pour plus de lisibilité.

DELCOM 7624 tarifs 2024-2025 pour le ski roue

En cas de manque de neige, le conseil municipal doit fixer la tarification des titres ski roue. Il est proposé la grille suivante, selon les barèmes de la CCMV :



S'ENGAGE

TARIFS 2024

ACCÈS AUX PISTES INDIVIDUEL ET GROUPE	TARIF/PERSONNE
½ journée adulte (+ 16 ans) non licencié FFS	7€
½ journée adulte (+ 16 ans) licencié FFS	6€
½ journée Jeune (< 16 ans) non licencié FFS	5 €
½ journée Jeune (< 16 ans) licencié FFS	4 €
½ journée groupe adultes non licenciés FFS (> 9 pers./ + 16 ans)	6 €
½ journée groupe adultes licenciés FFS (> 9 pers./ + 16 ans)	4 €
½ journée groupe Jeunes non licenciés FFS (> 9 pers./ - 16 ans)	4,5 €
½ journée groupe Jeunes licenciés FFS (> 9 pers./ - 16 ans)	3 €
½ journée enfant (- 5 ans)	offert
Coureurs, entraîneurs ou professionnels conventionnés avec la CCMV	offert
Saison adulte (+ 16 ans) non licencié FFS	70 €
Saison adulte (+ 16 ans) licencié FFS	60 €
Saison jeune (- 16 ans) non licencié FFS	50 €
Saison jeune (- 16 ans) licencié FFS	40 €

ACCÈS AU STADE DE BIATHLON (réservé aux licenciés FFS ou IBU ou équivalent fédération Internationale)	½ JOURNÉE
Couloir de tir biathlète licencié *	4 €
Accès annuel (vendu si possession du Pass Nordic 4 saisons) **	40 €
Coureurs, entraîneurs ou professionnels conventionnés avec la CCMV	offert

* L'accès d'un couloir de biathlon implique l'achat d'un accès aux pistes
 ** Sous réserve de disponibilité et sur réservation uniquement

PRIVATISATION PAS DE TIR À 10M	
1/2 journée	150 €
Journée	250 €

PRIVATISATION PAS DE TIR À 50M	
1/2 journée	300 €
Journée	500 €

Pour les formules privatisation pas de tir :
 Comprend la zone du Pas de Tir et les couloirs de tir | Ne comprend pas la location de matériel et l'accès aux pistes

MATÉRIEL	½ JOURNÉE
Pack complet : Chaussures + skis-roues (bâtons + casque + équipements de protection offerts)	13 €/personne
Paire de skis-roues (bâtons + casque + équipements de protection offerts)	10 €/personne

ACCÈS AUX PISTES ET LOCATION POUR GROUPES	½ JOURNÉE
Accès + location pour groupes de + de 10 personnes	16 €/personne
Accès + location pour scolaires (primaire et collège) hors périmètre CCMV	6 €/personne
Accès + location pour scolaires (primaire et collège) dans périmètre CCMV	offert

SUPPORT	3 € pièce

ESPACE BIATHLON SKI-ROUE DU VERCORS - Porte des Hauts Plateaux - 38 250 Corrençon en Vercors
 Tél. 04 76 95 82 26 | 06 86 93 71 48 • Mail : espacebiathlonskiroue@vercors.org

Credit photo : Natcho Grez

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

APPROUVE la tarification des titres ski roue pour l'année 2024-2025, selon le tableau ci-dessus et annexé pour plus de lisibilité.

DELCOM 7724 déneigement 2024-2025 du Clos de la Balme

Monsieur le Maire donne lecture du devis adressé par Monsieur Michel BONNET, « La Buche Montagnarde », qui propose le déneigement des parkings du « Clos de la Balme » et portion route communale menant au « Caribou » et au « Dahu » :

PARKING n°1 (avec l'agrandissement du parking inclus) au prix forfaitaire de 2 300 € H.T. pour 10 passages et 230 € H.T. le passage supplémentaire.

OPTION - PARKING n° 2 : intérieur et extérieur au prix de 315 € H.T. le passage.

Evacuation de la neige du parking n° 2, tarif horaire 111 € H.T.

Route communale accédant au réservoir d'eau du Clos de la Balme, au prix forfaitaire de 450 € H.T. pour 10 passages

Route communale menant au « Caribou » et « Dahu », au prix forfaitaire de 1 450 € H.T., offert par remise commerciale.

Y compris la remise en état des abords en cas de détérioration lors des passages.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

APPROUVE cette proposition de prix :

PARKING n° 1 :

Forfait pour 10 passages 2 300 € H.T.

le passage supplémentaire 230 € H.T.

OPTION PARKING n° 2 :

le passage (intérieur et extérieur)..... 315 € H.T.

l'heure pour l'évacuation de la neige111 € H.T.

Route communale donnant accès au réservoir d'eau du Clos de la Balme :

Forfait 10 passages.....450 € H.T.

Route communale menant au « Caribou » et « Dahu » offert.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

DELCOM 7824 Délibération Modificative du budget n°3

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau, ci-après, concernant une modification budgétaire nécessaire suite à l'oubli d'un amortissement lors de la préparation du budget.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	672.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	672.00 €	
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		672.00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		672.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	672.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	672.00 €	
R 28041481 : Amort. subv. autres com. - Biens mobiliers, matériel et étu		672.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		672.00 €

Il invite le Conseil à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

APPROUVE la délibération modificative.

DELCOM 7924 Souscription à une assurance dommages ouvrage pour Cœur de Village

Vu le code des assurances, en ses articles L242-1 et L242-2, toute personne physique ou morale qui fait réaliser des travaux de construction doit souscrire une assurance garantissant le paiement de la totalité des travaux de réparation des dommages de la nature de ceux dont sont responsables les constructeurs, dès lors qu'il s'agit d'une construction à usage d'habitation.

Vu l'arrêté municipal n° 12-23 du 22 février 2023 accordant permis de construire et ayant pour objet la construction d'un bâtiment avec logements et commerces.

Considérant la nécessité pour la municipalité de souscrire à une police d'assurance dommages-ouvrage pour la réalisation du projet Cœur de Village. En effet, cette assurance permet en cas de sinistre d'être remboursé rapidement de la totalité des travaux de réparation des dommages couverts par la garantie décennale, sans attendre qu'intervienne une décision de justice.

Monsieur le Maire présente alors les deux propositions commerciales reçues :

SMACL Assurances 13 668.32 € TTC

VHV Assurance 13 588.82 € TTC

Il invite le Conseil à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

APPROUVE la souscription d'une assurance dommages-ouvrage pour le projet Cœur de Village établi par VHV Assurance, dont l'interlocuteur est AG Assurances, domicilié 76 rue de Stalingrad à GRENOBLE (38100) le 26 août 2024 et fixant le coût de la garantie à 13 588.82 € TTC.

AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces des marchés et tous les documents afférents ;

PRECISE que les crédits inscrits au budget sont suffisants.

DELCOM 8024 Attribution en gré à gré du marché des menuiseries extérieures - Diats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2122-2 autorisant la passation d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables sous réserve que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées, lorsque, suite à une procédure adaptée pour un marché répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure aux seuils, aucune offre n'a été déposée dans les délais ;

Vu la délibération n° DELCOM 48-24 en date du 27 mai 2024 relative à l'attribution des lots n° 1, 3 et 7 du marché public « aménagement de la place publique Les Diats, ajournant l'attribution du lot « menuiserie » pour défaut d'offre complète ;

Considérant l'importance d'attribuer la partie « menuiseries extérieures »

Considérant, suite au marché infructueux du lot n°3, la proposition de l'entreprise KALLISTE pour la partie « menuiseries extérieures » pour la fourniture des portes métalliques et des châssis vitrés d'un montant de 15 517.60 € HT soit 21 021.12 € TTC ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

ATTRIBUE de gré à gré le lot 3 pour la partie menuiseries extérieures uniquement à l'entreprise KALLISTE, située 445 rue des Mâchurons à VILLARD DE LANS (38250) pour un montant de 21 021.12 € TTC.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces des marchés et tous les documents afférents ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget et suffisants.

La séance est close à 19h16.